

Résumé non technique de l'étude d'impact

Préambule

Par le présent dossier, les établissements BRET DREVON souhaitent obtenir l'autorisation d'exploiter un nouveau centre de tri de déchets non dangereux en zone industrielle (Parc économique de Centr'Alp 1) sur la commune de Voreppe (38).

L'origine de cette demande vient du fait de la saturation du site actuel et d'une volonté de se développer. L'exploitant a donc été décidé de transférer l'ensemble des activités existantes sur un nouveau terrain plus adapté à un développement industriel.

Le choix s'est porté sur un terrain de plus de 2 ha proposé par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) et faisant partie d'une future extension de la zone industrielle de Centr'Alp.

Les effets positifs sur l'environnement du tri et du recyclage des déchets sont à souligner car ils s'intègrent parfaitement aux objectifs fixés à l'article L 541-1 du Code de l'environnement.

Les tonnages annuels traités projetés sur le nouveau site sont les suivants : 7600 t de déchets métalliques, 6860 t de DIB en mélange, 700 VHU . Dès la mise en route de la future ligne de tri automatisée, la quantité de DIB en mélange traitée progressera en moyenne de 25% par an sur 5 ans, soit une capacité de traitement de 13800 t/an à terme, avec l'objectif de réduire d'autant la quantité de déchets ultimes actuel (environ 2600 t/an).

Impact sur le paysage

Le projet prévoit des constructions aérées les unes par rapport aux autres pour libérer les perspectives depuis la rue. Le bloc de bureaux se diffère des bâtiments industriels avec un parement à panneaux reprenant le ton et l'aspect du bois. Le long de la rue Louis Neel, des arbres de haute tige à feuilles caduques assureront un écran végétal dans la continuité des parties boisées existantes.

Au regard de l'état initial, on peut considérer que l'impact paysager sera faible sinon positif.

Impact sur la faune et la flore

Le site est localisé dans une zone industrielle en exploitation depuis de nombreuses années et non incluse dans une zone de protection faunistique ou floristique. Le projet prévoit de préserver 2000 m² d'espace humide et boisé existant et de créer une noue d'infiltration permettant de recharger la nappe.

Au regard de l'état initial, on peut considérer que l'impact des activités du site sur les équilibres écologiques existants sera faible sinon positif.

Impact sur l'eau

Le site disposera d'un clapet anti-retour sur l'alimentation en eau potable. Il sera équipé de rétentions, d'un système de traitement des eaux ainsi que d'un bassin de rétention des eaux pluviales en cas de pollution qui seront conformes à la réglementation en vigueur.

Source	Poste utilisateur	Consommation	Réseau	Rejet
Réseau d'eau potable de la commune de Voreppe	Sanitaires	90 m3/an	Réseau d'assainissement pour les sanitaires.	STEP AQUANTIS puis l'Isère
Réseau d'eau potable de la commune de Voreppe	Sanitaires	90 m3/an	Réseau d'assainissement pour les sanitaires.	STEP AQUANTIS puis l'Isère
	Aire de rinçage des véhicules	516 m3/an	Réseau de collecte des eaux pluviales de voirie	Noe d'infiltration après traitement sur débourbeur puis séparateur hydrocarbures
Poteau incendie au 137 rue Louis Neel PI :de 100mm. débit à 1 bar = 120m3H; débit maxi = 120m3/h ; pression statique 4.60 bain	Eau de lutte incendie	120 m3 si incendie	Bassin de confinement de 200 m3	Rejet en fonction des analyses de contrôle des eaux d'extinction incendie
Eaux pluviales	Toiture	Sans objet	Infiltration directe dans le sol	
Eaux de ruissellement	Voirie, parking, stockages extérieurs	Sans objet	Réseau de collecte des eaux pluviales de voirie	Noe d'infiltration après traitement sur séparateur hydrocarbures

Impact sur le sol

Toutes les bennes de stockage seront entreposées sur une dalle béton. En cas de déversement accidentel de produits dangereux (liquides usés VHU, acide usé des batteries), la vanne de sectionnement placée après le bassin de confinement incendie et par lequel transitent les eaux pluviales de voirie permettra de retenir les effluents sur le site.

Pour pallier au risque de remontée de nappe et favoriser l'écoulement des eaux pluviales, le niveau du terrain existant sera réhaussé de 30 à 170 cm.

Compte tenu des mesures de protection prévue, l'impact des activités sur le sol peut être considéré comme nul.

Impact sur l'air et l'odeur

Les sources de rejets atmosphériques sont limitées à l'envol de poussières pendant la circulation des camions remorques et les opérations de tri au sol, au gaz d'échappement des véhicules de livraison ou d'expédition et du personnel. Les voies de circulation seront régulièrement balayées. Les déchets traités ne présentent pas d'odeur particulière. Les opérations de tri plancher ou automatisé ne sont pas génératrices de fumées. En outre, le voisinage immédiat du site ne comprend aucune habitation privée.

L'impact du site sur l'air sera limité compte tenu de la nature de ses activités et de son environnement immédiat.

Déchets produits

Les déchets produits par les activités du site seront parfaitement identifiés, repérés géographiquement et gérés selon la réglementation en vigueur : filières d'élimination et de traitement agréées par les services de l'état. Les centres de valorisation ou d'élimination seront choisis au plus près du site.

Trafic routier

La route de Lyon RD 1075 située à proximité du site permettra aux véhicules de rejoindre l'autoroute A48 sans traverser des zones d'habitations. Le trafic engendré par les rotations des camions de l'entreprise (environ 50 véhicules/jour) aura un impact faible sur les 42700 véhicules jours transitant par l'A48.

Evaluation des risques sanitaires

L'installation n'utilisera aucune substance dangereuse pour ses activités de collecte, tri, stockage et transfert de matériaux.

En terme de nuisances liées au fonctionnement normal du site, seuls peuvent être considérés les bruits émis dans l'environnement produits par la circulation des camions et la manutention de déchets métalliques et les gaz de combustion des poids lourds.

Compte tenu de l'environnement industriel immédiat et éloigné du site et de la dilution instantanée dans l'air des gaz d'échappement (dont on rappelle que les camions du site fonctionnent au gazoil non routier moins polluant que le gazoil normal), il a été considéré que le risque sanitaire pour les populations n'était pas significatif.